

GROUPEMENT
de la

COMPAGNIE ~~XXXXXXXXXX~~

De
UNITÉ
Brigade de

P.V. N° 517 / 1980

OBJET DE LA PROCÉDURE

BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

AFFAIRE

14. 08. 80

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

70 2573

ENQUÊTE

<input checked="" type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE
<input type="checkbox"/>	AUTRE

OBSERVATION D'UN PHÉNOMÈNE ATMOSPHÉRIQUE NON EXPLIQUÉ

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Procès-verbal de synthèse
2	Procès-verbal d'audition de témoin: B , E , épouse P
3	Procès-verbal d'audition de témoin: P , D
4	Relevé cadastral de l'habitation à .
5	Extrait de la carte au 1/ 50 000 ème
6	Planche photographique

CODE

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)	NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DESTINATAIRES
	2	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A
	1	M. Le Préfet de la Région , Préfet de la à -----
	1	M. le Général, commandant la Région Aérienne à -----
	2	M. le Ministre de la Défense - Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire - Bureau Emploi- renseignement - Section opérations à -----
	1	M. le Général, Commandant Régional de la Gendarmerie Nationale à -----
	1	M. le Général commandant la ème Division d'Infanterie et la ème Division Territoriale Militaire à -----
	1	M. le Colonel commandant la Légion de Gendarmerie de à -----
	1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt. LE de Compagnie

SUITE DU B.E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

VU ET TRANSMIS PAR:

DATE, SIGNATURE, CACHET

COMPAGNIE DE

PROCEDURE D'ENQUETE PRELIMINAIRE

RIGADE DE

PROCES - VERBAL DE RENSEIGNEMENTS
JUDICIAIRES ET ADMINISTRATIFS

A N A L Y S E

Observation d'un phénomène atmosphérique non expliqué.

Personnes en cause :

R. , D

A , E
épouse P

Pièce n° 517 / 1

L'an mil,neuf cent quatre-vingt, le six-neuf Septembre,
Nous, H , J -L , maréchal des logis-chef, commandant
la brigade de gendarmerie de ,
Officier de police judiciaire,
Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du code de procédure pénale,
Rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées,
agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

I - EXPOSE DES FAITS

Le 14 Août, 1980, à 07 heures 30, nous sommes avisés téléphoniquement par Monsieur P , D , employé PTT, demeurant à , de ce qu'il a observé pendant plusieurs minutes, en compagnie de son épouse, un phénomène lumineux dans le courant de la nuit, pour lequel ni l'un, ni l'autre n'est capable de fournir une explication rationnelle.

Nous sommes assistés dans nos opérations par les gendarmes B et B , agents de police judiciaire de notre unité.

II - E N Q U E T E

Par message n° 457/2 du 14 Août 1980, de notre unité, nous avons rendu compte de cet événement à notre commandant de compagnie

Le 15 Août 1980, nous nous sommes rendus au domicile P Nous avons recueilli leurs explications (pièces n° 517/2 et 517/3). Nous avons procédé à des prises de vue photographiques depuis le lieu d'observation, par la fenêtre du cabinet de toilette et avons repéré l'axe de cette observation.

Nous avons procédé à un relevé du plan cadastral de la propriété P et y avons porté le champ horizontal approximatif d'observation. (pièce n° 517/4). Cette opération a été répétée sur un extrait de la carte au 1/50 000ème (pièce n° 517/5).

Nous avons fait paraître dans le quotidien régional , dans les jours suivants l'apparition de ce phénomène, une annonce demandant à toute personne ayant observé un phénomène similaire de bien vouloir prendre contact avec notre unité. Deux personnes ont répondu à notre appel. Il s'agit de Madame S , demeurant immeuble - Rue à - téléphone , qui a observé une forte brillance à l'Est le 14 Août 1980 à 04 heures 40.

.... /

La seconde personne est Madame K , G , demeurant , rue
à - téléphone ,
qui a observé dans les nuits du 15 Août et du 17 Août 1980, entre
03 heures 40 et 06 heures 00, une grosse lueur, plus importante qu'une
étoile. Elle se terminait par une queue et semblait immobile. Elle a
disparu au lever du jour.

La brigade de a été contactée et les rensei-
gnements ci-dessus lui ont été fournis.

C L O T U R E

Le présent procès-verbal est dressé en six expéditions :

- la première à Monsieur le Préfet de la Région -
Préfet de la à _____
- la deuxième à Monsieur le Procureur de la République à _____
- la troisième au Général commandant la région aérienne
à _____.
- la quatrième et la cinquième à Monsieur le Ministre de la Défense -
Direction de la Gendarmerie et de la Justice militaire
Bureau emploi-renseignement - Section opérations
à _____.
- la sixième aux archives.

Fait à , le 19 Septembre 1980.

L'officier de police judiciaire.

GROUPEMENT

de la

COMPAGNIE D'EXERCICE

de

UNITE

Brigade de

P.V N° 517 / 19 80

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

AFFAIRE P , D

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

B

, E

, épouse P

, sans profession, demeurant à

RÉFÉRENCES

CE JOUR, dix-sept Septembre mil neuf cent quatre vingt,
NOUS SOUSSIGNÉ(S), H , J -L , m.d.l.chef, officier de police judiciaire,

VU LES ARTICLES 16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,
Le 15 Août 1980, à son domicile, nous avons entendu :

B , E , épouse P , née le
, sans profession, demeurant à
, de nationalité française, qui nous a déclaré à
17 heures 20 :

"" Hier matin, 14 Août 1980, vers 4 heures 45, je me suis réveillée, comme il m'arrive souvent. Au cours de mes insomnies, je me lève et j'observe vers l'extérieur par la fenêtre de ma chambre. Hier matin donc, j'ai regardé en direction du Nord-Est. Je me trouvais au premier étage et j'ai vu, bas sur l'horizon, alors qu'aucune lueur du soleil ne pointait encore dans cette direction, une source lumineuse. Cette source émettait soit par réflexion, soit directement. Cette lumière était jaune orangée. L'émission de cette lumière était scintillante, contrairement à celle de la lumière électrique par exemple. Cette source me semblait plus grosse que celle d'une étoile, que j'ai l'habitude d'observer au télescope puisque mon fils est passionné d'astronomie. Compte tenu du fait que le jour n'était pas levé, je n'avais aucun point de repère et ne pouvais situer cette source lumineuse dans le ciel, surtout en distance. Par rapport à la dimension apparente de la lune, cette brillance pouvait en représenter entre le tiers et la moitié. J'ai effectué cette observation pendant une minute ou deux depuis la fenêtre du cabinet de toilette. Je me suis alors déplacée vers la pièce voisine et, recherchant d'autres sources lumineuses, j'ai à nouveau repéré celle-ci. Elle n'avait pas changé d'aspect. En prolongeant cette observation, je me rendais compte que cette source lumineuse ne se déplaçait pas sensiblement. Je ne voyais pas d'étoile et il n'y avait pas de lune. Je suis donc allée réveiller mon mari et nous avons observé ensemble ce phénomène. J'ai fait cette observation pendant sept à dix minutes. Je sais qu'il a cessé vers 4 heures 50. La source lumineuse s'est mise à diminuer d'intensité et de volume en une dizaine de secondes. La lumière émise est devenue plus rouge. Cela ressemblait au filament d'une lampe à incandescence qu'on éteint. Le point final rouge persiste relativement longtemps. Je n'ai rien observé d'autre par la suite.

Le 15 Août 1980 à 18 heures 00.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations).

GENDARMERIE NATIONALE

PROCÈS - VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE P , D
 CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

GROUPEMENT
 de la
 COMPAGNIE ~~XXXXXXXXXX~~
 de
 UNITE
 Brigade de
 P.V N° 517 / 19 80

PERSONNE ENTENDUE P , D , ans, employé PTT, demeurant à

RÉFÉRENCES

CE JOUR, dix-sept Septembre mil neuf cent quatre-vingt,
 NOUS SOUSSIGNÉ(S), H , J -L , maréchal des logis-chef, officier de police judiciaire,

VU LES ARTICLES 16 à 19 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
 SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Le 15 Août 1980, à son domicile à , nous avons entendu :
 P , D , né le , employé
 PTT, demeurant à , qui nous a déclaré à
 18 heures 05 :

"""" Hier matin, 14 Août 1980, vers 4 heures 45, ma femme m'a demandé de me lever pour observer un phénomène atmosphérique pour lequel elle ne trouvait pas d'explication. Je me suis levé et j'ai vu une source lumineuse telle que ma femme vient de vous la décrire. Cette observation a duré cinq bonnes minutes. Cette source lumineuse a diminué d'intensité et de volume, puis s'est terminée par un point rouge. Au cours de cette observations, nous avons échangé nos réflexions. Nous étions parfaitement réveillés et sains d'esprit. Nous échangeons nos impressions et nous étions parfaitement d'accord sur nos observations.

Le 15 Août 1980 à 18 heures 30.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. """"

(A signé au carnet de déclarations).

GENDARMERIE NATIONALE	
COMPAGNIE OU ESCADRON	
UNITE BT	
CODE UNITE 00540	PROCÈS-VERBAL N° / 197 1283 du 16.10.1980

PROCÈS - VERBAL

RENSEIGNEMENTS
JUDICIAIRES
ET ADMINISTRATIFS.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE	
N° PIÈCE	N° FEUILLET

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

ANALYSE: Observation d'un phénomène atmosphérique non expliqué.

REFERENCE: Procès-verbal n° 517 du 15 août 1980 de la brigade de

Transmission: Directe en date du 15 octobre 1980.

NOUS SOUSSIGNÉ(S) M , L , gendarme, Agent de Police Judiciaire,
B , R , gendarme, Agent de Police Judiciaire,
VU L'ES ARTICLE(S) 20 et 75 du Code de Procédure Pénale,
RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE	HEURE
CE JOUR 16 octobre 1980	à 18 heures 25, à
entendons :	
G _____, G _____	à _____, ans, stratifieuse, demeurant _____
Rue _____	à _____, née le _____
à _____, fille des feus C _____ et de H _____, L _____	
nationalité française, qui déclare à 18 heures 30 :	
"-----" Dans la nuit du 14 août 1980, entre deux et quatre ^{heures} alors que je ne dormais pas, je prenais l'air à la fenêtre de mon appartement, lorsque mon attention a été attirée par une lueur de couleur orangée. Cette luminosité se trouvait au SUD par rapport à la localité de _____.	
La taille était supérieure à celle d'une étoile terminée par une queue dont l'éclat était plus foncé que celui d'une étoile. Cette lueur était de forme arrondie de la grosseur d'un oeuf de pigeon. Cette apparition dont je ne puis évaluer la distance semblait immobile. J'ai observé ce phénomène pendant quelques minutes et je me suis recouchée. Lorsque je me suis réveillée vers 5 heures 15, la source lumineuse avait disparu. Le lendemain à la même heure, j'ai vu le même phénomène, toujours à la même place. Comme la veille, j'ai regardé un moment puis je me suis recouchée. Quelques jours plus tard, suite à une annonce parue dans le journal _____, j'ai pris contact avec la gendarmerie de _____, et j'ai fait part aux gendarmes de ce que j'avais vu. Je précise que le jour des faits, il n'y avait pas de lune et presque pas d'étoiles. Je suis formelle, ce n'était pas une étoile et j'ignore ce que cela pouvait être. Je n'ai pas pensé à photographier cette source lumineuse. Les jours suivants, le phénomène ne s'est plus produit. C'est la première fois que j'observe un tel fait dans le ciel."-----	
Le 16 octobre 1980 à 19 heures :	
Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.	
(A signé au carnet de déclarations).	
Le 23 octobre 1980, ;poursuivant l'enquête, nous gendarme B _____, entendons	
C _____, F _____	à _____, ans, retraitée, demeurant Immeuble _____
Escalier _____, Rue _____	à _____, née le _____
de C _____, J _____, nationalité française, qui déclare à 11 heures :	

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/>	INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DATE DE CLOTURE LE 12 novembre 1980	VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITE
	<input type="checkbox"/>	Voir au verso		
	<input type="checkbox"/>	ARCHIVE TRANSMISE AU CDT.		
	<input type="checkbox"/> 1			SIGNATURE ET CACHET

---- Dans la nuit du 14 août 1980, vers 4 heures 45, alors que je ne dormais pas et que je prenais l'air sur mon balcon, j'ai vu un objet très brillant dans le ciel. J'ai observé cette chose pendant quelques minutes et elle ne bougeait pas. Etant âgée, je n'ai pas bien distingué la couleur mais pour moi, elle était d'un blanc brillant. J'ai vu cet objet à l'EST c'est à dire en direction de _____ par rapport à _____

. Je suis affirmative, il ne s'agit pas d'une étoile car cette nuit là, il n'y en avait pas. J'ai donc observé ce phénomène pendant quelques minutes et je me suis recouchée. Je n'ai pas vu cet objet se déplacer ou disparaître pendant mon observation. Suite à une annonce parue dans le journal, je me suis mis en rapport avec les gendarmes de la brigade de _____ et je leur ai fait part de ce que j'avais vu. Ce phénomène avait la taille d'un oeuf de pigeon et je ne l'ai vu qu'une seule fois

Le 23 octobre 1980 à 11 heures 20 :

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher
(A signé au carnet de déclarations).

CLOTURE DU PROCES-VERBAL

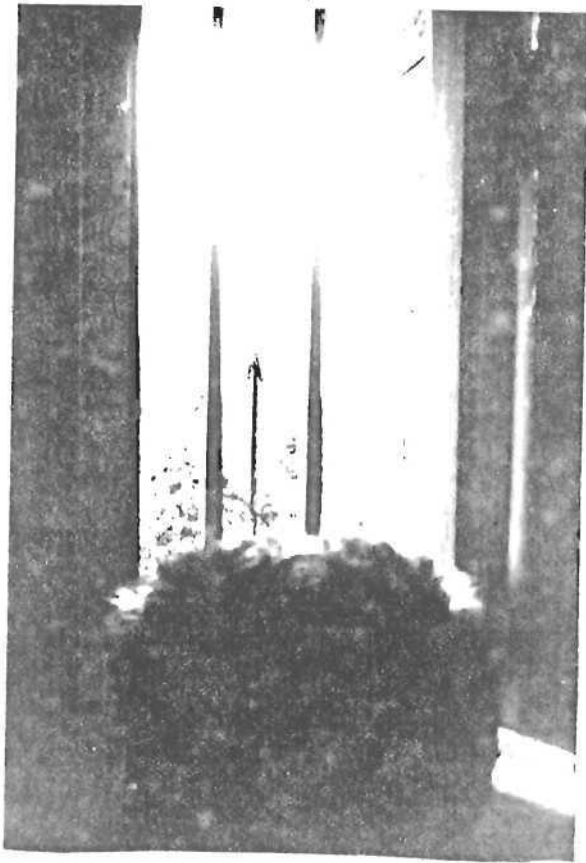
EXPEDITIONS DESTINEES :

- LA PREMIERE: A Monsieur le Procureur de la République à _____
- LA DEUXIEME : A Monsieur le Préfet de la Région de _____
mandie, Préfet de la _____
- LA TROISIEME: A Monsieur le Général commandant le ° Région
Aérienne à _____
- LA QUATRIEME : A Monsieur le Ministre de la Défense = BTree-
et LA CINQUIEME: tion de la gendarmerie et de la Justice Militaire-Bureau Emploi-Renseignement section
opérations à _____
- LA SIXIEME : A Monsieur le Général commandant Régional de la
gendarmerie nationale à _____
- LA SEPTIEME: A Monsieur le Général commandant la ° Division
d'infanterie et la ° Division Militaire ter-
ritoriale à _____
- LA HUITIEME: A Monsieur le Colonel commandant la Légion de
Gendarmerie de _____
- LA NEUVIEME: Aux archives.

Fait et clos à _____, le 12 novembre 1980.

Le gendarme M
A . P . J .

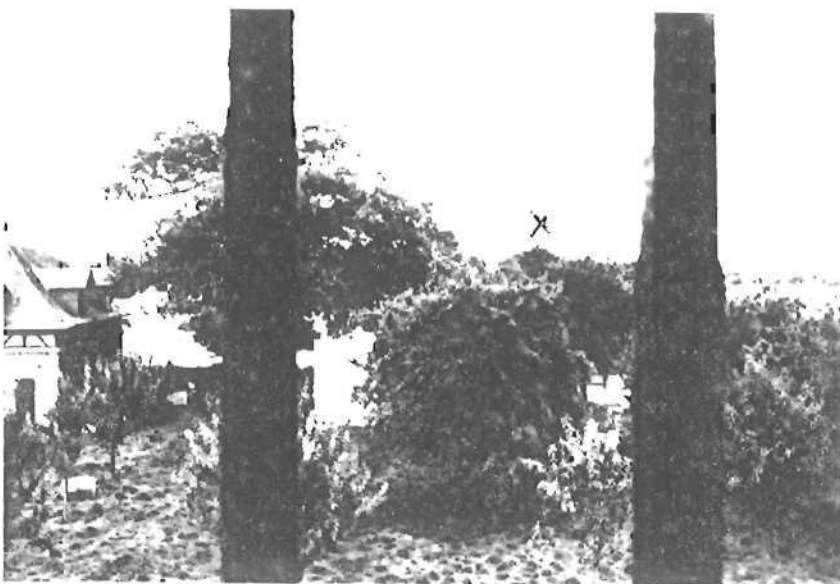
Le gendarme B
A . P . J .



PHOTOGRAPHIE N° 1

Vue prise par la fenêtre du cabinet de toilette.

La flèche représente l'axe horizontal d'observation.



PHOTOGRAPHIE N° 2

Vue rapprochée prise de la fenêtre du cabinet de toilette.

La croix indique le sommet de l'arbre repéré de jour suivant l'axe et la hauteur d'observation sur l'horizon.